

## Nouvelle de dernière heure

### La Commission des relations du travail rejette la requête en accréditation de la FTPQ-FTQ 592 à Saint-Hyacinthe.

Lors de leur campagne de maraudage à Saint-Hyacinthe, la FTPQ-FTQ 592 a fait fi de l'article 36,1c) du Code du travail à l'effet que les gens doivent payer personnellement une cotisation syndicale de 2,00 \$ lors de leur adhésion à un syndicat. Pourtant, cet article existe depuis près de cent ans dans les différentes lois du travail au Québec. La FTPQ-FTQ 592 n'ayant pas pris au sérieux le processus de syndicalisation, la commissaire a rejeté, le 11 mai dernier, leur requête en accréditation. Le SPP-Montérégie-CSN, appuyé par le Service juridique de la CSN, est toujours resté majoritaire et a fait la preuve que la FTPQ-FTQ 592 n'a jamais atteint 35 % de représentation.

Après une mauvaise campagne de désinformation de la part de la FTPQ-FTQ 592, le SPP-Montérégie-CSN reste le fier représentant des paramédics de Dessercom à Saint-Hyacinthe.

Nous tenons à vous informer que le 20 avril dernier, les syndicats de Ambulances Joliette et Ambulances de Montcalm dans Lanaudière ont déposé des requêtes en accréditation afin de quitter la FTPQ-FTQ 592.

### ***Dans le même ordre d'idée...***

#### *Paramédics de Bedford*

#### **Une nouvelle unité au sein du SPPM-CSN !**

Il y a quelques semaines, des représentants des 40 paramédics de la ville de Bedford nous ont contactés pour nous faire part de leur insatisfaction des services rendus par la FTPQ-FTQ, local 592. Mauvaise analyse stratégique sur les moyens de pression à être déployés, aucune considération quant aux problèmes liés aux horaires de faction de la part de leurs représentants FTQ... La liste des sources de mécontentement était longue.

Avec l'appui de la CSN, notre syndicat a rapidement pris contact avec eux. Voulant briser leur isolement, les paramédics de Bedford nous ont longuement expliqué à quel point l'ensemble des paramédics doivent s'unir au sein de la CSN afin d'être en mesure de faire avancer leurs conditions de travail.

Une campagne de signature de cartes a alors été menée. À la suite de son enquête, la Commission des relations du travail a annulé l'audience prévue le 27 avril en nous accréditant sur le champs. Elle a confirmé le choix effectué par plus de 95 % des paramédics de Bedford : adhérer à la CSN.

Au nom de l'ensemble des membres du SPPM-CSN, nous leur souhaitons la plus syndicale des bienvenues.



Rémi Imbeault, Dominique Vincent et Marie-Claude Toupin, paramédics à Bedford, ont décidé de quitter les rangs de la FTPQ-FTQ pour adhérer à la CSN.